

2 JOURS / 2 COURSES

SAMEDI CYCLO-CROSS / DIMANCHE CROSS-DUATHLON



REGLEMENT 2021

ART. 1 – GENERALITES

Le déroulement de l'épreuve « Cross-Duathlon de Brumath » aura lieu le 10 Octobre 2021 et s'effectue suivant la réglementation sportive 2021 de la F.F.TRI, chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : www.fftri.com. Des règles spécifiques à l'épreuve sont décrites dans les articles suivants.

ART. 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

En aucun cas, un concurrent pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'inscription à l'épreuve faite par un concurrent (ou son représentant légal pour les mineurs) implique automatiquement l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

ART. 3 - EPREUVE

Les distances, horaires et parcours sont à consulter sur www.brumath-cross-days.fr et sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au jour de l'épreuve.

ART. 4 – REGLES ET RAPPELS

Durant la course à pied, le port du casque de vélo est interdit durant cette épreuve.

Chaque concurrent est tenu de :

- ne pas rouler dans le parc de transition
- ne pas effectuer de manœuvre dangereuse pour autrui
- respecter toutes les consignes et avertissements des bénévoles affectés à l'organisation

L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours et les distances tout en restant fidèle à la réglementation sportive.

Tout au long de l'épreuve il est interdit de :

- jeter des déchets hors de la zone de ravitaillement
- invectiver ou insulter un bénévole / arbitre affecté à l'organisation
- déposer du matériel en dehors de son espace réservé dans le parc à vélos.

Tout manquement à ces règles entraîne la disqualification de l'athlète ou l'interdiction de départ.

Une barrière horaire sera mise en place à la fin du parcours VTT (à l'entrée de T2). Tout concurrent qui arrivera plus de **1h40'00** après le départ de l'épreuve sera arrêté à ce point.

ART. 5 - MATERIEL

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement et respectera la réglementation F.F.TRI relative aux épreuves avec drafting.

Dossards :

- 1 dossard sera fourni par l'organisateur et devra être attaché en 3 points à une ceinture porte-dossard. Le dossard devra être visible à l'arrière sur la partie vélo et à l'avant sur la partie course à pied.
- 1 plaque de cadre sera fournie par l'organisateur et récupérée après la course. Elle devra être attachée à l'aide des liens fournis à l'avant du vélo.

Vélo :

- Les vélos VTT, cyclo-cross et gravel sont autorisés.
- Les prolongateurs sont interdits
- Les vélos de contre la montre sont interdits.
- Les assistances électriques sont interdites.
- Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire. Le casque doit être porté et attaché avant de prendre le vélo. Le concurrent ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Course à pied :

- Le port du casque vélo est interdit

Divers :

- Le matériel non utilisé pendant une épreuve devra être soigneusement rangé à l'emplacement du coureur dans le parc de transition.
- Aucun abandon de matériel à une personne extérieure n'est autorisé pendant l'épreuve.

Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

ART. 6 – INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI et aux licenciés ITU ainsi qu'aux non licenciés. Pour les non licenciés FFTRI et ITU un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon (duathlon) en compétition de moins d'1 an à la date de l'épreuve est obligatoire. L'athlète non-licencié devra aussi remplir le formulaire « pass compétition ».

La date limite des inscriptions est fixée au **7 octobre 2021 à 23h59**. **Aucune inscription (en ligne et sur place) ne sera possible après cette date.**

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site www.sporkrono.fr.

Tarifs pour l'ensemble des épreuves

Course	Licencié FFTri ou ITU	Non licencié
Sprint	22 € (+5€ à partir du 1/10)	24 € (+5€ à partir du 1/10)
Cross Kids 1	5 €	7 €
Cross Kids 2	5 €	7 €

Ce tarif inclut les frais de paiement par carte bancaire.

ART. 7 – ANNULATION – TRANSFERT

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et/ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

Un transfert de dossard est possible jusqu'au **5 octobre 2021**. La recherche d'un athlète remplaçant reste la responsabilité de l'athlète ayant déclaré forfait. **Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation d'épreuve.**

ART. 8 – COVID

L'organisation se conformera aux règles sanitaires applicables à la date de l'épreuve. Tout refus ou manquement à ces règles entraînera la disqualification de l'athlète sans aucun remboursement.

ART. 9 – RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- en cas d'accident provoqué par le non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.
- en cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète.
- en cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé)

ART. 10 - ASSURANCE

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

ART.11 – DROIT A L'IMAGE

En acceptant le règlement de la course, l'athlète (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'épreuve à titre de description et d'illustration de l'événement. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces images. Les photos prises et diffusées par des spectateurs ne sont pas de la responsabilité de l'organisateur.